



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – gestion du golf international de Longwy  
AVENANT N°13**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Grand Longwy Agglomération.

**B - Identification du titulaire du contrat de délégation de service public**

SARL UGOLF LONGWY  
Site de Senelle  
Rue de la Croix Chaudron  
54400 LONGWY

**C - Objet de la délégation de service public**

Gestion et exploitation du golf international de Longwy.

- Date de la notification de la délégation de service public : 24/07/2015
- Durée d'exécution de la délégation de service public : 10 ans à compter du 01/09/2015.
- Montant initial de la DSP : chiffre d'affaires global HT de 12 034 617,16 €.

**D - Objet de l'avenant.**

- Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le cadre de la subdélégation de l'activité de bar/restauration, il est proposé de supprimer à l'article 15 du contrat de DSP l'obligation d'une ouverture minimale du restaurant 2 soirs par semaine, qui apparaissait difficilement réalisable, et de modifier le compte d'exploitation prévisionnel pour prendre en compte la disparition des charges et des recettes du bar/restauration et le versement de nouvelles recettes locatives.

1) L'article 15 du contrat de DSP est modifié comme suit

« **Article 15 : Période d'ouverture**

Le délégataire assure de façon continue le fonctionnement de l'équipement.

Le golf est ouvert a minima 351 jours par an (deux semaines d'arrêt à cheval sur décembre/janvier) hors contraintes climatiques.

Les jours de fermeture autres que les éventuels arrêts techniques sont fixés par le délégataire après accord exprès du représentant de la collectivité.

Le délégataire fait son affaire de l'ouverture du restaurant avec,  ~~dans un premier temps,~~ par semaine, un minimum de 5 jours à midi  ~~et 2 le soir.~~ »

2) Compte d'exploitation prévisionnel

Le compte d'exploitation prévisionnel est remplacé par le document en annexe des présentes.

■ Incidence financière de l'avenant : OUI

- Chiffre d'affaires initial : 12 034 617,16 € HT
- Incidence avenant N°13 : - 1 012 415, 73 € HT soit – 8,4 % (au lieu de 1 112 415 € HT, soit – 9%)
- Incidence tous avenants confondus : - 833 614 ,90 € HT soit – 6,9 % (au lieu de 1 130 944 € HT, soit – 9 %)
  - avenant N°14 : + 1 225,83 € HT
  - avenant N°9 : + 40 775 € HT
  - avenant N°12 : + 136 800 €HT
  - avenant N°13 : - 1 012415,73 €
- Nouveau chiffres d'affaires : 11 201 002,26 € HT

**E - Signature du titulaire de la délégation de service public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

**F - Signature du pouvoir adjudicateur**

A Réhon, le .....

Le Président du Grand Longwy Agglomération

Serge DE CARLI